

Nom et coordonnées de l'école : Ecole élémentaire Michel Ballion 12, Allée des Pins Commune : LE BARP	PROCES-VERBAL CONSEIL D'ECOLE PREMIER TRIMESTRE Date : 7 novembre 2019
--	--

Présents

Président(e) (directeur d'école) : Mme Plawinski Inspecteur(trice) de l'éducation nationale : Mme Lalanne

Equipe enseignante	Le maire ou son représentant	Représentants parents d'élèves	DDEN
Mmes Marie, Chancogne, Salé, Swiniarski, Trouilh, Prevet, Balayé, Plawinski, MM. Belou, Lavie, Kiefer	Mme Dornon Mme Laluque M. Bourvon	Mmes Prat, Blondeau, Orsoni, Mathieu, Moreau et M. Raynaud (FCPE) Mmes Queiros, Soubervie et MM. Robuchon, Tavernier (PARADISSCOL'EYRE)	

Excusés : Mme Lalanne

Début du conseil d'école : 18h

Secrétaire de séance : Jérôme KIEFER

1^{er} CONSEIL D'ECOLE

1^{er} trimestre

- Règlement intérieur du conseil d'école, fonctionnement et rôle du conseil

Mme la directrice explique en début de séance, le fonctionnement d'un conseil d'école afin d'en informer les nouveaux parents élus au sein de l'association Paradiscol'Eyre. Elle précise que les questions relatives à la sécurité des bâtiments ne seront pas traitées en CE mais directement avec la municipalité. Pour les questions portant sur les projets pédagogiques, Mme la directrice souhaiterait qu'elles soient discutées en amont du conseil d'école.

Approbation du compte-rendu du procès du conseil d'école de juin 2019. (20 votes pour - 4 abstentions)

- Présentation des membres du Conseil d'école.

- Résultats des élections : 442 inscrits – 296 votes- 265 votes exprimés. Taux de participation : 66,97%
La FCPE obtient 6 sièges et le PARADISSCOL'EYRE en obtient 4.

Devant le nombre relativement important de bulletins blancs ou nuls (31) la FCPE propose de préciser par écrit aux parents, à la remise du matériel de vote, les causes pouvant entraîner la -non prise en compte des bulletins.

EDUCATION NATIONALE

I) Fonctionnement de l'école

a) Règlement intérieur (vote) et Charte de la Laïcité (distribuée aux familles en début d'année)

Règlement intérieur : ajout d'un paragraphe sur l'accueil des élèves en situation de handicap, modification des horaires de l'école, ajout des APC le mardi de 16h15 à 17h15

Le PARADISSCOL'EYRE demande à faire ajouter l'article 1.4.3 du règlement départemental => vote à l'unanimité

Pour info : Article 1.4.3 Dispositions particulières à l'école élémentaire : À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, la sortie des élèves s'effectue sous la surveillance d'un enseignant dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires, sauf pour les élèves pris en charge, à la demande des personnes responsables, par un service de garde, de restauration scolaire ou de transport, ou par un dispositif d'accompagnement ou par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit. Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.

b) Sécurité à l'école : présentation des différents exercices :

-3 exercices « incendie » dans l'année. Toutes les classes sont sorties en 2min 30 en moyenne. Alarme présente aussi dans le bâtiment rénové.

-Exercice PPMS « catastrophe naturelle » (3 lieux de confinement dans l'école avec matériel spécifique dans chaque bâtiment)

- Exercice « intrusion- attentat ». Se confiner ou s'échapper. Scénario choisi cette année : intrusion par le côté médecine du travail. Problème du signal : le sifflet ne s'entend pas suffisamment. Envisager un autre système (lumineux, alarme, corne de brume). Il est précisé que la cellule de la Dsden sur la sécurité n'encouragerait plus les alarmes silencieuses.

Exercice réalisé avec la police municipale. La mairie précise qu'un agent suit actuellement une formation pour être référent sur cette question.

c) Budgets municipaux : état du budget de l'école d'Haureuils.

Suite à la fusion des deux écoles, fusion des budgets municipaux alloués aux deux écoles. Pas de modification de budget pour l'an prochain.

d) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative

Il reste 4700€ sur le compte de la coopérative de l'école M.Ballion. Il est observé une hausse de la participation moyenne des familles (environ 10€ par enfant). L'argent récolté permet de financer des sorties, des livres et du matériel pour les projets de classe, des jeux de cour, etc.

La coopérative de l'école d'Haureuils est suspendue en attendant la décision administrative officielle de la fermeture de l'école. Il reste environ 160€ sur le compte.

e) Demande d'utilisation des locaux scolaires : (la danse) les horaires sont très tôt, et ils chevauchent ceux de l'APC: l'équipe enseignante et les parents d'élèves soulignent qu'il n'est pas rigoureux de dédier un local pour une association dans un bâtiment accueillant en même temps des enfants de l'APS (circulation d'enfants et parents à destination des cours de danse au milieu d'enfants de l'APS). La FCPE demande à condamner fermée la porte vitrée centrale et de conserver uniquement la porte donnant sur l'APS pour que les animateurs puissent voir toutes les personnes entrant et sortant du bâtiment (y compris les personnes allant au cours de danse).

La mairie va étudier la possibilité de décaler l'horaire du cours de danse.

f) effectifs 2019, prévision d'effectifs pour la rentrée 2020

Rentrée 2019 : 260 élèves :	Prévision Rentrée 2020 : 248 élèves
53 CP	47 CP
52 CE1	53 CE1
39 CE2	51 CE2
58 CM1	39 CM1
59 CM2	58 CM2

Cela donne une première prévision de 25 élèves par classe à la rentrée 2020.

La FCPE demande s'il cela peut entraîner une fermeture de classe : il est répondu que cela ne devrait pas être le cas même si l'éducation nationale donne plutôt des priorités à l'école maternelle.

La mairie rappelle qu'il n'y a pas de prévision d'ouverture à l'urbanisme si le SCOT n'est pas validé (dernière info suite à réunion récente entre la mairie et les services de la Préfecture).

Infos mairie : - environ 30 naissance en 2019 contre 75 en 2018.

- environ 104 enfants à la rentrée 2020 aux Lutins, contre 114 en 2019

- projection 2025 : 555 enfants scolarisés sur la commune

La mairie indique que s'il devait y avoir plus d'élèves à Ballion, il y a des possibilités d'extension (sans utiliser de préfabriqués).

II) Communication

a) Parents/Enseignants : résultats des évaluations de rentrée CP, CE1.

Les CP ont passé les évaluations mi -septembre en français et en maths. Résultats à relativiser : ce n'est pas parce qu'un élève a échoué à un ou plusieurs items qu'il est en difficulté. Evaluation diagnostique des acquis de l'élève en début d'année. Il y aura une 2ème session en janvier pour mesurer les progrès.

Evaluations CE1 : même constat

b) Parents/Direction : demande de rendez-vous comme pour les enseignants, il peut être conjoint si nécessaire. Deux jours de décharge (lundi et mardi). Réunion pour les équipes éducatives sur les jours de décharge dans la mesure du possible.

Possibilité de rendez- vous conjoint avec le périscolaire si nécessaire.

c) Parents/Mairie : communication entre école et mairie sinon demande de rendez-vous. La mairie invite les associations de parents d'élèves à une réunion de préparation avant chaque conseil d'école (ce sera le cas à partir du 2^{ème} conseil) Mise en place à venir de conseils pour les accueils péri et extrascolaires pour aborder les questions liées à la cantine, la garderie, l'alsh..

Les parents d'élèves (FCPE) demandent une plus grande réactivité dans les réponses quand des parents contactent la mairie par mail

L'association Paradiscol'Eyre demande à ce que les parents d'élèves élus participent à la commission de scolarité. La municipalité refuse cette proposition.

III) Projets et vie de l'école

a) Axes généraux : la protection de l'environnement avec les labels éco-école et le label académique, projet natation pour le cycle 2, médiathèque, journal de l'école.

b) Présentation des manuels en lien avec le projet d'école :

Changement des manuels en cycle 3 pour travailler sur tout ce qui concerne l'étude de la langue (grammaire, conjugaison, orthographe)

c) Projets de classe en lien avec le projet d'école : présentation des projets par les enseignants : Projets autour du théâtre pour les classes de cycle 3 :

- Viv(r) e le théâtre jeunesse (classes de Mmes Marie, Plawinski et M.Kiefer) : Lecture orale de textes de théâtre contemporain. Travail avec des acteurs de la compagnie du réfectoire (6h / classe). Spectacle à la caravelle fin novembre (« Jimmy et ses sœurs »)

- Voler prend deux L : (Classe de Mme Swiniarski) projet pluridisciplinaire autour des oiseaux (sciences, littérature, arts visuels). Travail avec le parc des Landes, intervention d'un metteur en scène et d'une artiste plasticienne, visite du parc ornithologique du Teich, film « donne- moi des ailes ».Restitution du projet prévu à la Caravelle. Financement public + participation de la coopérative

- Projet départemental « Musique et percussion » (Classes de CP de Mmes Trouilh et Prévét)

Intervention d'artistes dans les classes et spectacle au Pin Galant (Mérignac) en février.

- Classes citadines à Bordeaux (classes de CE1 de Mmes Chancogne et Balayé) : Parcours autour des fontaines et visite de la maison de la Nature : exposition sur les tortues + visite de l'aquarium.

- Projet escargot (classes de CE1 de Mmes Chancogne et Balayé) : Installation de planches de bois dans l'école pour observation, comptage et identification des individus (en partenariat avec le muséum de Rennes). Projet sur le même principe autour des vers.

- Prix « les Incorruptibles » : Lecture plaisir d'une sélection de livres (en classe ou à la maison) puis vote des enfants, par classe. Les parents ont également la possibilité de voter.

- Projet autour de l'éco-musée de Marquèze et activités autour du territoire forestier (classe de CE2 de M.Belou)

- Concours de calcul Mathador (classes de Mme Swiniarski, Mme Salé, M. Belou, M.Kiefer)

- Projet « chouettes » (classes de CM de Mmes Marie et Plawinski) : atelier morphologique, travail sur les rapaces nocturnes. Soirée écoutes nocturnes qui aura lieu en janvier/février (avec le parc ornithologique du Teich)

d) Accueil périscolaire

Deux réunions d'informations ont été organisées par la mairie en début d'année avec les parents. La FCPE a remarqué la faible présence de parents (une dizaine sur LPB et une vingtaine sur Ballion). Elle

propose à la mairie de voir pour mettre à disposition des parents (sur site internet ?) les informations principales délivrées lors de ces réunions. Mme Dornon indique qu'elle va voir si possible.

Il est rappelé aux parents que les enseignants ne sont pas responsables de ce qui se passe sur le temps périscolaire.

IV) Parcours de l'élève

a) Dispositifs d'aide : RASED avec une psychologue scolaire et une rééducatrice, le médecin scolaire. Médecin scolaire rattaché au secteur d'Andernos => problème pour valider les PAI et les PAP

Il est indiqué par l'équipe éducative que le poste de médecin scolaire n'est pas pourvu à ce jour et que l'école relève désormais du médecin scolaire d'Andernos. Cela implique que pour le moment, les PAI ne sont pas validés. Pour les PAP, il faut aussi la validation du médecin scolaire.

Les parents d'élèves élus sont très surpris de ce type de manque de personnel majeur alors que nous sommes 2 mois après le début de l'année scolaire.

La mairie propose à Mme Plawinski de récupérer la liste des PAI à viser pour voir ce qu'il en est (car ces Projets d'Accueil Personnalisés sont aussi à appliquer pendant les périodes péri et extrascolaires de la responsabilité mairie).

PPRE : projet pédagogique de réussite scolaire mis en place sur une durée relativement courte.

PAP : Projet d'accompagnement personnalisé en cas de trouble des apprentissages sur la durée (troubles dys, hyperactivité,...) Possibilité d'aménagements pédagogiques et de temps supplémentaire aux examens.

b) Partenaires associés : CMPEA (centre médico psychologique de l'enfant et l'adolescent) de Belin-Beliet ou Cestas, CMPP (centre médico psycho pédagogique) du Teich qui peuvent être présents lors d'équipes éducatives.

c) Objectifs et actions cycle 3 : liaison avec le collège lors de conseils école-collège car le cycle 3 se termine sur la classe de 6^{ème}. Il y a donc continuité du programme.

MAIRIE

I) Maintenance :

A Ballion :

- Lignes de jeux à repeindre dans la cour de récréation. => budgétisé pour 2020
- Pose d'un lino dans les classes de l'ancien bâtiment et de faux plafond pour insonoriser. => budgétisé pour 2020
- Suite de l'équipement de l'école en TBI => il y en aura deux supplémentaires en 2020
- Changement du mobilier d'une classe de cycle 3 pour la rentrée prochaine. => c'est prévu par la mairie.
- Installation d'un deuxième récupérateur d'eau côté ancien bâtiment. => pas de souci par la mairie.
- Salle informatique : changer les ordinateurs. => les ordinateurs seront changés progressivement. L'équipe pédagogique précise qu'à l'heure actuelle seuls 4 ou 5 postes peuvent être utilisés en même temps, d'où la difficulté de répondre aux exigences du programme scolaire sans le renouvellement des 13 ordinateurs.
- Demande d'un nouveau potager au carré dans la cour. => se rapprocher de M.Bourvon
- Porte-manteaux cantine => ce sera fait
- L'alarme en panne => elle sera réparée le 20 novembre
- Quelques réparations : vitres, serrures, stores. => un agent municipal va passer

- Installation des panneaux de basket proposés lors des conseils de délégués de classes => La mairie ne souhaite pas installer ce type de matériel car problème lié à la sécurité (les panneaux doivent être installés par la société qui les vend pour des questions d'assurance). Elle propose de réfléchir à d'autres équipements.

Faire des points réguliers sur les petits travaux de maintenance dans les écoles

Merci pour le récupérateur d'eau installé à la rentrée, le mobilier pour une classe de CE1, les bancs dans la salle informatique.

Questions des parents d'élèves :

1- FCPE :

- Effectifs - Répartition par classe, à venir (d'après la mairie, baisse des effectifs annoncés pour les prochaines années) : voir sujet traité plus haut.
- REX élections : mieux communiquer vers les parents sur les règles de vote pour faire baisser les votes nuls : voir sujet traité plus haut.
- Bilan visite cantine par FCPE (mise en place de panneaux brise vue/son dans le self pour limiter le bruit ?) : 2 parents élus FCPE ont fait une visite lors du temps de restauration : objectif : voir si des points sont à améliorer, particulièrement depuis l'arrivée des 2 classes supplémentaires. Le bilan est plutôt positif. Les enfants ont a priori le temps de manger (ajout d'un quart d'heure dans la pause méridienne depuis la rentrée). Il est relevé :
 - attente parfois un peu longue dans la file d'attente à l'extérieur
 - Problème avec des animateurs qui auraient des « chouchous » qu'ils feraient passer devant les autres à la cantine

• Sécurité :

- Bus : info du retard remontée à CdC ? Gestion de la descente des enfants à Ballion OK ? La mairie indique que le souci qu'il y a eu l'an dernier ne devrait plus se reproduire. Il n'y a plus de retard le bus qui vient des Gargails le matin.
- Changement côté parking devant l'école - aménagement voirie : Un arrêt minute signalisé est prévu. Les travaux ont pris un peu de retard mais devraient être terminés fin décembre.

• Travaux et matériel divers, faire le point sur:

- Les peintures/marquages dans la cour.
- la remise au propre des massifs en particulier ceux des salles de classe juste rénovées.
+ Récupérateurs d'eau
- le travail sur l'insonorisation des couloirs
- problème d'une gouttière qui serait cassée => un agent municipal va venir

• Piscine : mise à disposition d'un moniteur supplémentaire ? Demande faite auprès de la CDC mais ce n'est pas possible. Faire remonter à l'inspection le problème de la formation IEB qui se fait sur une journée entière et en semaine. Les deux fédérations de représentants des parents d'élèves considèrent que c'est difficile aux parents de s'organiser.

- Bilan post-portes ouvertes : Bon bilan, retours très positifs. Bonne implication de tous les partenaires (parents, enseignants, animateurs) et aide précieuse du comité des fêtes.

Projets à venir

2- Association des parents d'élèves Paradisscol'Eyre :

I/ BUS ET RAMASSAGE SCOLAIRE :

Comment fonctionne aujourd'hui le service de ramassage scolaire ?

1- Y a-t-il un ou des accompagnateurs quotidiennement? Et en cas d'absence qui prend le relais ? Il y a toujours un accompagnateur dans le bus. En cas d'absence il est remplacé. La CdC fournit la liste des enfants qui prennent le bus à la mairie.

2- Y a-t-il dans le bus un système de listing ou un appel ou un comptage des élèves qui est transmis à l'école afin de s'assurer que tous les enfants soient bien présents?

Les élèves prenant le bus quittent la classe à 16h12.

3- Pourquoi ce départ anticipé alors que la fin des cours est programmée à 16h15 ? Pour que le bus puisse partir à l'heure

4-Comment s'organisent les enseignants sur ces 3 minutes de battement ? Qui gère le départ de ces élèves ? Les élèves sont récupérés par un animateur à la porte en bois.

II/ RECREATION ET SANITAIRES :

Des familles souhaiteraient savoir s'il est prévu d'enrichir les jeux de cour, de repeindre les marelles ou d'installer une aire de jeu ? Oui c'est prévu pour les marquages. Les jeux de cour sont renouvelés en lien avec les décisions prises en conseil des délégués

L'accessibilité du terrain de foot est difficile pour certains enfants, notamment des filles.

La question de laisser le terrain exclusivement aux filles pendant certaines récréations a été discutée en conseil de délégués l'an dernier mais n'a pas été retenue par les élèves. Passage dans les classes pour rappeler que tout le monde a le droit de jouer, en respectant le planning établi.

- Quelle solution peut être proposée ?

Suite au transfert de 2 classes au sein de l'école Michel BALLION :

- Comment s'organise le temps de récréation dans la journée ? (Matin et après-midi) 20 minutes le matin et 10 minutes l'après midi
- Y a-t-il eu une réorganisation des temps de récréation par rapport à l'an dernier ? renforcement du taux d'encadrement
- Si oui, quels en sont les objectifs? Assurer la sécurité des élèves
- Quel est le taux d'encadrement pendant ces récréations et la pause méridienne ? 4 enseignants qui circulent dans la cour pour les récréations

Des enfants rencontrent des difficultés pour aller aux toilettes.

- Quel est le nombre de toilettes disponibles lors des temps de récréation ? Une douzaine

III/ CANTINE :

- Sur l'année scolaire 2018-2019, les CP avaient accès au self : pourquoi ce n'est pas le cas cette année ? Cette mesure conditionne t- elle un temps de repas suffisant pour les élèves ?

RQ : pour rappel, lors de la journée découverte des Grandes Sections qui visitent l'école élémentaire, il leur est dit qu'ils feraient « comme les grands » en mangeant au self

Nouvelle organisation adoptée pour absorber l'arrivée des deux classes supplémentaires sur la structure. 53 CP servis à table en même temps. Cela permet un gain de temps et une acclimatation progressive à la cantine pour les CP. Le service à table sera conservé tout au long de l'année avec des élèves d'autres niveaux.

- Augmentation des effectifs = Augmentation du niveau sonore à la cantine.

Le niveau de bruit résiduel et le temps de réverbération (TR) ont- ils été mesurés ?

Si oui, ces mesures sont- elles consultables ? Question non posée

IV/ INCIVILITES A L'ECOLE :

Des parents s'inquiètent de comportements et actes violents relatés par leurs enfants.

Il y a eu quelques cas à gérer, notamment sur des problèmes qui ont eu lieu sur le temps de cantine entre des élèves de CM2. Les parents des élèves concernés ont été convoqués.

Mme la directrice évoque les difficultés rencontrées pour déceler les problèmes de harcèlement. La vigilance de l'équipe pédagogique sur ce sujet est donc accrue. Cette année, il n'y a pas eu de cas connu pour le moment.

V/ SALUBRITE ET AMENAGEMENT DES BATIMENTS :

Les membres de l'association tiennent à remercier la Mairie pour l'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite) dans les salles rénovées 1 et 2.

Dans le cas où le bâtiment hébergeant les salles de classes 1 et 2 a été construit avant le 1er janvier 1997 :

Les Documents Techniques Amiante (DTA) sont-ils consultables pour ces salles et l'ensemble des bâtiments (locaux de la médecine du travail inclus) ?

Les travaux qui ont été réalisés lors de la rénovation ont-ils pris en compte ces DTA ?

Dans le cas où le bâtiment hébergeant les salles de classes 1 et 2 a été construit avant le 1er janvier 1949 : le diagnostic plomb est-il consultable ?

Dans un compte-rendu de réunion Mairie/FCPE daté du 24 avril 2019, il était confirmé la présence de salpêtre dans ces deux salles. Il était précisé par la Mairie « *Le salpêtre a été gratté* ».

Des parents (dont certains ont des enfants atteints de pathologies de type asthme ou cardiopathie) s'inquiètent des conséquences possibles sur la santé de leurs enfants.

Les travaux de rénovation ont-ils intégré cette problématique ? Si oui, un rapport d'expertise est-il consultable ? Si non, qu'est-ce qui est envisagé et quand ?

Des parents s'inquiètent de la présence de nombreux portails d'accès dans la cour de récréation.

Comment sont gérées les ouvertures et fermetures de ces accès ?

Le toilette des salles 1 et 2 (salles rénovées) dispose d'un arrêtoir de porte. Un enfant pouvant être dans l'impossibilité de le débloquer en cas d'incendie, est-il possible de le retirer ?

VI/ SECURITE DES BATIMENTS :

Une commission de sécurité a-t-elle rendu un avis favorable à l'occupation des salles 1 et 2 ? Si oui, nous souhaitons prendre connaissance du rapport établi. Intègre-t-elle la rénovation et les modifications du plan d'évacuation (issues de secours, cheminements d'évacuation...) ainsi que la présence de clôtures, d'une co-activité non scolaire (médecine du travail) et le changement de catégorie d'ERP 5 en ERP 4 dû à la hausse des effectifs ?

L'alarme incendie est-elle présente dans l'école ? Si oui, nous souhaiterions consulter le rapport d'intervention de la société de vérification.

Un exercice Incendie et un exercice Intrusion ont eu lieu ces dernières semaines. Oui

Comment le bâtiment hébergeant les salles 1 et 2 a-t-il été intégré ?

Qui était présent lors de ces exercices ?

Y a-t-il eu un relais d'informations vers la gendarmerie et les sapeurs-pompiers ?

VII/ SECURITE AUX ABORDS DE L'ECOLE :

Comme précisé en début de séance, l'ensemble de ces questions sera traité directement avec la municipalité.

Quelle est la date de livraison des travaux du parking situé dans l'allée des pins ? décembre 2019

Ces nouveaux aménagements intègrent-ils un schéma de circulation douce et des solutions de réduction de la vitesse des véhicules ? Question non posée.

Nous comprenons la difficulté d'organiser et de faire réaliser des travaux mais les parents souhaiteraient être prévenus lors de leur réalisation dans l'allée des pins.

Nous déplorons que ceux-ci soient entrepris sur une période scolaire.

Aussi, afin de pallier les risques encourus par les enfants, est-il possible de mandater un agent de police aux heures d'ouverture de l'école ? Mairie : La police municipale vient régulièrement. L'association Paradiscol'Eyre est un membre de la FCPE affirment que l'agent de police n'est pas présent aux heures d'ouverture de l'école pour assurer la sécurité des piétons.

VIII/ EFFECTIFS :

L'école Michel Ballion a vu son effectif total augmenté suite au transfert sur ce site des deux classes de l'école Jean de la Fontaine. Dans l'article de presse paru le 11 septembre 2019 dans le journal Sud-Ouest, il est fait mention qu'une vingtaine de familles s'est installée au Barp. Madame le Maire y parle de « forte croissance démographique ». La capacité d'accueil des établissements scolaires pouvant

difficilement évoluer, la Mairie a-t-elle appréhendé cette forte croissance démographique dans la gestion à court et moyen terme des écoles ?

M. Bourvon précise que les statistiques concernant les naissances au Barp sont à la baisse. L'association Paradiscol'Eyre demande si l'arrivée des nouveaux habitants a été prise en compte, notamment les personnes qui occuperont les logements issus de divisions parcellaires. Ainsi que l'attractivité de l'ouverture prochaine d'un collège et d'un lycée au Barp. M. Bourvon indique que les nouveaux arrivants ne sont pas principalement des personnes qui ont ou auront des enfants. Il argumente en précisant qu'à Parentis en Born, la construction d'un lycée n'a pas eu d'impact sur la démographie.

IX/ ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES :

L'enseignement de la natation nécessite un taux d'encadrement qui ne peut être respecté qu'avec la participation de personnel formé ou d'IEB.

Afin de ne pas priver les enfants de cette activité en cas de manque d'encadrants, est-il possible de recruter un ETAPS (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) ou un OTAPS (Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) au sein de la CDC ou de la commune ?

Question posée précédemment par la FCPE.

X/ PROJETS ET VIE DE L'ECOLE :

Comme précisé en début de séance, ces questions ne seront pas abordées lors du conseil d'école.

L'ensemble des membres de l'association de parents d'élèves souhaiterait prendre connaissance des projets de l'école afin d'aider à leur financement et/ou à leur organisation.

Entre autre, les enfants bénéficieront- ils d'une séance de cinéma et d'un spectacle dans le cadre du « Bazar des Mômes » cette année ?

Notre association a également l'objectif de mener des actions de sensibilisation auprès des élèves dans divers domaines:

- L'écologie :

La journée internationale des forêts aura lieu en mars 2020, l'école souhaiterait elle y participer ?

Dans le cadre du label européen éco-école, dont l'école est détentrice, une thématique sera-t-elle travaillée à ce sujet cette année ?

Afin d'améliorer l'environnement des enfants, serait-il possible de végétaliser les grillages dans la cour ?

Pour le potager/jardinage des enfants et si l'équipe pédagogique y consent, la Mairie a-t-elle la possibilité de fournir des plants de fleurs en cas d'excédents ?

- Le Handicap :

Nous avons sollicité des associations qui pourraient intervenir dans les écoles.

L'équipe pédagogique serait-elle intéressée pour participer à ce projet ?

Instauration d'un coin calme pour les récréations ? Cela sera discuté au prochain conseil des délégués

Fin du conseil d'école : 20h30

Prochain conseil d'école aura lieu le :

Fait à Le Barp , le 13 novembre 2019

Le Directeur ou la Directrice,
Président(e) du Conseil d'Ecole
Mme Plawinski

Le Secrétaire de séance : M.Kiefer